

Convocation du 02/05/2025

Nombre de conseillers en exercice : 33 **Étaient présents MM(Mmes) les conseillers municipaux :**
Nombre de conseillers présents : 26 Marlène MOURIER, Éliane GUILLON, Aurélien ESPRIT, Dominique GENTIAL, Robert TAFANKEJIAN,
Audrey RENAUD, Florian REVERDY, Danièle PAYAN, Tanguy GERLAND, Vincent FUGIER, Agnès
Nombre de conseillers absents : 1 LAPEYRE, Stéphanie MARILLAT, Paolino TOLA, Rachel VAQUE, Chantal BILLIET, Rosaline ASLANIAN-
HABRARD, Nancy GUIBOUD, Martine IMBERT, Fabrice PIAUD, Wilfrid PAILHES, Christiane RANC,
Nombre de pouvoirs : 6 Frédéric TREMBLAY, Maria CARLOMAGNO, Denis CLUZEL, Marie-Hélène MIRAMONT, Alexandre
Secrétaire de séance : POTHAIN

Éliane GUILLON

Sauf,

Geneviève AUDIBERT, pouvoir à Éliane GUILLON
Thierry BELLE, pouvoir à Marlène MOURIER
Manuel JAMAKORZIAN, pouvoir à Robert TAFANKEJIAN
Mamadou DIALLO, pouvoir à Paolino TOLA
Alexandre BAILLET, pouvoir à Fabrice PIAUD
Georges ISHACIAN, pouvoir à Wilfrid PAILHÈS
Christian ROZO – Absent non excusé

Madame le Maire ouvre la séance à 18h30.

Madame le Maire désigne Madame Guillon secrétaire de séance.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 FÉVRIER 2025

Rapporteur
M. MOURIER

Madame Ranc rappelle sa demande de visite du logement réaménagé pour les victimes de violences intra-familiales. Madame le Maire lui indique de se rapprocher de Mme Renaud afin de programmer cette visite.

Lors du dernier conseil municipal, Madame Ranc a été invitée à transmettre une note retraçant ses propos concernant le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes pour les ajouter au procès-verbal du conseil municipal du 7 novembre 2024. Elle remet cette note à cet effet qui sera annexée au procès-verbal du conseil municipal du 7 novembre 2024.

01. JUMELAGE AVEC LA VILLE DE TERUEL EN ESPAGNE

Rapporteur
M. MOURIER

Madame le Maire présente la délibération.

À sa création en septembre 2023, l'association Bourg-lès-Valence Jumelages s'est donnée pour objectif de développer des projets de jumelages avec de nouveaux pays européens, en complément de l'Allemagne, la ville de Bourg-lès-Valence étant déjà jumelée aux communes d'Ebersbach An der Fils (1980) et Ebersbach Neugersdorf (1990).

Les représentants de l'association sollicitent aujourd'hui la Ville pour la mise en place d'un jumelage avec la ville espagnole de TERUEL, un jumelage de communes devant être voté par le Conseil municipal.

Mme le Maire remercie l'association « Bourg-lès-Valence Jumelages » pour son dynamisme et le travail effectué, et notamment sa présidente, Pasquale Piras ainsi que Marie-Ange Lebrat, chargée des relations internationales au sein de l'association.

Madame le Maire de Teruel, Emma Buj, également Sénatrice, et des membres de son Conseil municipal ont exprimé leur enthousiasme à l'idée de ce futur jumelage lors d'une visioconférence et ont confirmé par écrit leur volonté d'engagement.

Mme le Maire détaille les nombreux points communs entre les deux communes.

Madame Carlomagno indique que la création d'un jumelage doit s'appuyer sur un processus de rapprochement long et partagé ayant du sens, avec des éléments similaires aux deux villes. Elle rappelle que pour faire vivre le jumelage et les échanges, la Ville de Bourg-lès-Valence avait créé un comité de jumelage s'appuyant sur les villes allemandes et arméniennes, comité arrêté au bout de 40 ans. Elle tient à saluer le travail des bénévoles, familles et associations qui ont œuvré à faire vivre l'amitié entre les villes. Un jumelage se construit avec une histoire et des habitants. Elle exprime ses doutes sur l'intérêt d'un jumelage avec l'Espagne, sur la ville retenue et sur les points communs entre les deux villes. Elle demande si d'autres pays ont été approchés, notamment l'Italie. Elle confirme qu'effectivement plusieurs tentatives de jumelage avec l'Italie avaient échoué dans le passé mais l'intention de se jumeler avec l'Italie est loin d'être oublié dans l'esprit de nombreux Bourcains.

Prochainement, Madame le Maire va honorer le nom de Monsieur Bernard Piras, ancien Maire de la Ville de Bourg-lès-Valence, en donnant son nom à l'école de la francophonie de la Ville de Talin en Arménie, afin de rendre hommage à l'engagement de l'ancien Maire envers le jumelage et la valorisation de la langue française et à travers elle de l'histoire engagée et fraternelle avec le peuple arménien.

Le groupe d'opposition avait demandé à plusieurs reprises d'être associé aux échanges de l'association « Bourg-lès-Valence Jumelages » mais ils estiment que celle-ci a fait le choix de les exclure.

Le groupe considère que ce n'est pas la bonne période pour engager un nouveau jumelage, compte tenu des échéances municipales. Pour toutes les raisons évoquées et n'ayant pas été associé, ni informé des échanges avec la Ville de TERUEL, le groupe Ensemble pour Bourg-lès-Valence votera contre.

Mme le Maire indique que la taille de la ville jumelle n'est pas un problème, Bourg-lès-Valence ne peut que se développer. Elle rappelle que lors de la proposition du jumelage avec la Ville de Talin en Arménie par Monsieur Bernard Piras, cette ville arménienne ne comptait que 5 000 habitants.

Ce sont les points communs qui sont les plus importants et l'envie d'échanges. Elle estime qu'on ne peut que s'en réjouir.

Madame le Maire confirme que l'association « Bourg-lès-Valence Jumelages » envisage un jumelage avec une ville italienne et rappelle que « Bourg-lès-Valence Jumelages » est une association ouverte à tous. Par conséquent, le groupe opposition n'a pas à être associé en tant que tel dans leurs décisions.

Monsieur Pothain souhaite savoir si la municipalité a échangé sur la politique d'un centre de santé municipal avec le Maire de TERUEL car c'est une compétence intéressante et au vu de l'actualité sur Bourg-lès-Valence, les habitants sont plus intéressés par trouver un médecin plutôt de connaître la fabrication du jambon AOP par exemple.

Monsieur Pothain s'abstient.

Adopté à la majorité.

Résultat du vote : Pour : 24

Contre : 7

Abstention : 1

02. DEPLACEMENT EN ARMENIE – MANDAT SPECIAL

Rapporteur
R. TAFANKEJIAN

Monsieur Tafankejian présente la délibération.

Madame Ranc indique qu'il est annoncé 500 euros alors que dans la note de synthèse, le montant est de 350 euros.

Madame Troncy, Directrice Générale des Services, précise qu'une modification a été apportée par rapport à la note présentée en commission et la note rectifiée a bien été transmise dans le dossier du conseil municipal. Dans le calcul des avances des repas n'avaient pas été pris en compte. Par ailleurs, compte tenu de la demande du lycée de visites de sites et exploitations agricoles, le budget transport a été revu à la hausse.

Madame Carlomagno estime que les élus auraient pu avancer les frais sur leurs indemnités. Elle indique que la délégation sera de 8 personnes sans membres de l'opposition. Elle rappelle que le jumelage avec la Ville de Talin a été réalisé par l'équipe de Monsieur Bernard Piras et que l'opposition, à cette époque, était conviée. Par conséquent, le groupe Ensemble pour Bourg-lès-Valence étant exclu de ce voyage, les élus voteront contre.

Madame le Maire rappelle que ce déplacement n'est pas un séjour de vacances. C'est un séjour qui présente certains risques et Mme Le Maire rappelle ses positions et notamment son refus d'enlever le drapeau du Haut-Karabagh, malgré les pressions exercées contre elle pour ce retrait. La délégation est invitée par Cité Unies France qui a limité le nombre par délégation à 5 participants. C'est en évoquant le projet de ferme écocitoyenne avec le lycée du Valentin et la Ville de Talin que la délégation a pu être plus importante.

Par ailleurs, la Ville de Talin a également des moyens limités. Une délégation de 8 est déjà conséquente. Le lycée est représenté par 3 personnes dont le directeur, le responsable d'exploitation et une enseignante, car l'objectif est de réaliser un pré-diagnostic pour vérifier la faisabilité du projet et apporter une expertise technique.

Ce déplacement sera également l'occasion de baptiser le centre de la francophonie en hommage à Monsieur Bernard Piras, ancien Maire de la Ville de Bourg-lès-Valence qui est à l'origine de ce centre que la municipalité essaie de faire perdurer dans le temps avec le financement d'un professeur de français.

Enfin, il est également prévu une visite à l'épouse d'un prisonnier arménien, détenu en l'Azerbaïdjan.

Monsieur Tremblay s'interroge car il a été évoqué l'exportation de vaches à la radio par le lycée du Valentin.

Monsieur Tfankejian indique qu'il est essentiel de commencer par étudier le terrain, l'environnement, les moyens existants, les ressources... d'où la venue des experts avec la délégation, avant de prendre toute décision.

Monsieur Pothain est favorable au déplacement mais votera contre pour la non-association de l'opposition au déplacement.

Adopté à la majorité.

Résultat du vote : Pour : 24 Contre : 8 Abstention : 0

03. DEPLACEMENT EN ARMENIE – PRISE EN CHARGE DES FRAIS POUR LES PARTICIPANTS NON ÉLUS
--

Rapporteur R. TAFANKEJIAN

Monsieur Tfankejian présente la délibération.

Le groupe Ensemble pour Bourg-lès-Valence vote contre.

Monsieur Pothain s'abstient.

Adopté à la majorité.

Résultat du vote : Pour : 24 Contre : 7 Abstention : 1

04. ADHESION A L'ASSOCIATION CITÉS UNIES FRANCE
--

Rapporteur R. TAFANKEJIAN

Monsieur Tfankejian présente la délibération.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

05. VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL EN FAVEUR DE LA LIBERATION DES PRISONNIERS/OTAGES ARMENIENS DETENUS EN AZERBAÏDJANRapporteur
R. TAFANKEJIAN

Monsieur Tfankejian présente la délibération.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

06. VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 – BUDGET PRINCIPALRapporteur
E. GUILLON

Madame Guillon présente la délibération.

Un diaporama est présenté à l'assemblée.

Elle rappelle que la Ville de Bourg-lès-Valence a adopté la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 et a demandé au comptable du service de gestion comptable l'adoption du CFU au 1^{er} janvier 2025 pour les comptes 2024. Ce qui signifie que le conseil municipal ne votera pas un compte de gestion et le compte administratif comme d'habitude mais que ces deux comptes sont remplacés par le Compte Financier Unique.

La synthèse du Compte Financier Unique de la ville de Bourg-lès-Valence pour l'année 2024 s'établit comme suit :

Section de fonctionnement - Dépenses

011	Charges à caractère général	4 543 827,75 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	12 779 712,33 €
014	Atténuation de produits	260 329,28 €
65	Autres charges de gestion courante	1 828 125,77 €
66	Charges financières	260 308,90 €
67	Charges exceptionnelles	186 291,35 €
042	Opération d'ordre de transferts entre sections	2 088 972,61 €
TOTAL		21 947 567,99 €

Section de fonctionnement – Recettes

002	Résultat de fonctionnement reporté	6 939 162,53 €
013	Atténuation de charges	214 131,89 €
70	Produits des services	1 259 322,04 €
73	Impôts et taxes	5 837 530,00 €
731	Fiscalité locale	11 117 162,95 €
74	Dotations et participations	2 676 926,94 €
75	Autres produits de gestion courante	288 586,80 €
76	Produits Financiers	444,15 €
77	Produits exceptionnels	268 533,70 €
78	Reprises sur amortissements et provisions	370 962,82 €
042	Opération d'ordre de transferts entre sections	585 489,54 €
TOTAL		29 558 253,36 €

Section d'investissement - Dépenses

001	Résultat d'investissement reporté	3 052 177,66 €
13	Subventions d'investissement	8 817,50 €
16	Remboursement d'emprunts	1 129 739,46 €
20	Immobilisations incorporelles	39 138,71 €
204	Subventions d'équipement versées	571 904,86 €
21	Immobilisations corporelles	2 009 985,35 €
23	Immobilisations en cours	1 795 211,62 €
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	585 489,54 €
041	Opérations patrimoniales	37 586,60 €
4581	Opérations pour compte de tiers	107 060,23 €
TOTAL		9 337 111,53 €

Section d'investissement - Recettes

10	Dotations, fonds divers et réserves	1 670 256,60 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 615 482,10 €
13	Subventions d'investissement	2 361 132,30 €
16	Emprunts et dettes assimilées	500,00 €
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	2 088 972,61 €
041	Opérations patrimoniales	37 586,60 €
4582	Opérations pour compte de tiers	135 521,98 €
TOTAL		8 909 452,19 €

Monsieur Pailhès indique son désaccord sur l'anticipation du passage au Compte Financier Unique. S'agissant d'un document d'une centaine de pages, il considère que la municipalité aurait pu garder la forme du compte administratif existant puisque la réforme ne s'applique qu'en 2026. Il aurait été utile d'avoir une note explicative car comparer des documents qui ne sont pas les mêmes dans un délai court est extrêmement compliqué pour les habitants et pour le groupe d'opposition.

Pour le fond, sur ce dernier « ex compte administratif » du mandat, le groupe Ensemble pour Bourg-Lès-Valence exprime à nouveau ses craintes par rapport à la maîtrise des dépenses de fonctionnement et aux marges de manœuvres réduites, indiquant que le résultat s'appuie sur un résultat hérité du passé non pas en bonne gestion mais en non-consommation de crédits sur des investissements qui ont été extrêmement faibles. Il souligne que les résultats d'investissement se sont réduits au dossier passerelle et Girodet.

Il rappelle que le compte administratif s'appuie sur des choix non partagés par le groupe d'opposition notamment l'augmentation des recettes liée à l'augmentation des tarifs des cantines, ou la coupe effectuée dans les subventions des associations. Le seul budget qui n'a pas connu de baisse est celui de la communication et celui de la communication du maire. Sur les dépenses de fonctionnement, il note que la ligne fêtes et cérémonies a augmenté.

L'opposition demande à connaître la totalité des dépenses liées à l'opération de communication « BLV 2030 ». Cette demande a été refusé à plusieurs reprises et il leur a été indiqué de saisir la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA).

Pour les dépenses d'investissement, le total réalisé est de 4 400 000 d'euros, ce qui n'est pas un gros investissement pour une Ville de 20 000 habitants. La réalité est bien inférieure au montant inscrit.

L'opposition estime que la facture de 16,2 millions d'euros aura imputé la totalité des dépenses d'investissement de la commune, au détriment d'autres travaux. Elle souligne le faible niveau d'investissement sur la voirie.

W. Pailhès rappelle que la Ville a été auditée par des magistrats de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) qui ont noté une dérive importante des coûts liés à la passerelle.

Ce dernier compte financier confirme que le dossier de la passerelle et de Girodet a absorbé la quasi-totalité des dépenses d'investissement des équipements structurants, la municipalité a fait le choix d'investir la totalité sur un seul équipement.

Pour toutes ces raisons, le groupe Ensemble pour Bourg-lès-Valence votera contre ce compte financier.

Madame le Maire rappelle le contexte qui a entraîné les coûts supplémentaires : crise Covid, guerre en Ukraine, augmentation du prix des matières premières... Mais la Ville est allée chercher des financements extérieurs, auprès de l'Europe, du Département, de la Région, de l'Agglo. Tous ces financeurs ont reconnu l'ampleur et la réussite de ce projet au niveau économique et touristique, avec le passage de la Viarhônga. Les financements extérieurs ont été exceptionnels. Par ailleurs, le magistrat a félicité la commune pour la rigueur de sa gestion même s'il a estimé que la Ville aurait pu se passer d'un emprunt.

Mme le Maire rappelle que la municipalité n'a pas seulement investi dans ce projet, elle a investi dans la sécurisation de la Ville entière et récemment pour la sécurisation des abords des écoles pour protéger les enfants et le personnel. Les enseignants et le personnel municipal recevant du public ont également été équipés du dispositif de sécurité appelé MyKeeper. La Ville a également investi dans la construction du centre de santé puisque c'est elle qui a financé les travaux. Concernant les voiries, un plan de priorisation a été mis en place pour leur rénovation. Elle rappelle son invitation faite à l'opposition de lui faire connaître les voiries qui leur paraissent prioritaires.

Madame le Maire demande à connaître les associations qui se plaignent aujourd'hui de baisses de subvention. Elle rappelle que pendant la crise Covid, la commune de Bourg-lès-Valence est une des rares communes à avoir maintenu l'intégralité des subventions aux associations. En vue du contexte budgétaire, certaines associations ont même proposé de renoncer aux subventions.

Madame Guillon précise qu'il a été préconisé par la DGFIP de ne pas attendre pour l'application du remplacement du vote du compte de gestion et du compte administratif par le Compte Financier Unique et qu'il n'y a pas une grosse différence entre la M57 et la M14. En aucun cas, il n'y a eu volonté de rendre moins lisible les documents.

Monsieur Pailhès rappelle que les documents financiers doivent être compris des Bourcains.

Il répond à Mme le Maire en indiquant que, lors de la commission municipale préparatoire, l'opposition a demandé les diagnostics établis par les services pour les voiries mais en vain. Il peut dresser une liste des voiries en difficultés mais il estime que c'est trop tard puisque le mandat touche à sa fin.

Au sujet des subventions, il rappelle la fermeture de la maison de quartier de l'Allet ou les baisses de financement du centre musical ou de la MJC Jean Moulin. Il regrette l'état des terrains de foot ou celui du théâtre.

Il déplore que la jonction de la ViaRhônga ne se soit pas faite sur le fleuve, entre l'Épervière et le bassin des joutes mais sur l'autoroute A7.

Madame le Maire redit que pour la jonction de la ViaRhônga via le fleuve, cela ne relevait pas de la Ville de Bourg-lès-Valence. La Ville de Valence et la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) n'ont pas souhaité donner suite au projet. Aucun tènement appartient à la Ville de Bourg-lès-Valence.

Elle ajoute que la Ville n'a pas supprimé de subvention sans raison. Au début du premier mandat, certaines associations avaient une grosse trésorerie et donc n'avaient pas besoin de financement complémentaire. Pour celles qui en ont eu besoin ultérieurement, la Ville a repris le versement des subventions.

Concernant la voirie, les priorités de la municipalité ont effectivement plus porté sur Girodet, la passerelle, le centre de santé, la sécurité et les écoles notamment les travaux énergétiques. Ce sont des choix.

Pour le vote du Compte Financier Unique, Madame le Maire quitte la salle et confie la séance à Madame Guillon, Première Adjointe.

Adopté à la majorité.

Résultat du vote : Pour : 22 Contre : 8 Abstention : 0

07. REPRISE DÉFINITIVE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2024 – BUDGET PRINCIPAL	Rapporteur E. GUILLON
---	---------------------------------

Madame Guillon présente la délibération.

Le groupe Ensemble pour Bourg-lès-Valence vote contre.

Monsieur Pothain s'abstient.

Adopté à la majorité.

Résultat du vote : Pour : 24 Contre : 7 Abstention : 1

08. DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DE L'EXERCICE 2025 - BUDGET PRINCIPAL	Rapporteur E. GUILLON
--	---------------------------------

Madame Guillon présente la délibération.

Le groupe Ensemble pour Bourg-lès-Valence vote contre.

Monsieur Pothain s'abstient.

Adopté à la majorité.

Résultat du vote : Pour : 24 Contre : 7 Abstention : 1

09. AVENANT N°4 A LA CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE ET MATÉRIELLE DE LA COMMUNE DE BOURG-LES-VALENCE AU FONCTIONNEMENT DES CLASSES PRIMAIRES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION – ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025	Rapporteur E. GUILLON
---	---------------------------------

Madame Guillon présente la délibération.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

10. TARIFICATION DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE T.L.P.E. 2026	Rapporteur E. GUILLON
---	---------------------------------

Madame Guillon présente la délibération.

Madame Ranc rappelle que c'est leur groupe qui a mis en place cette taxe selon la loi. Elle rappelle qu'à l'époque Madame le Maire était contre cette taxe. Il est prévu une augmentation de 1,8 % pour 2026. L'an dernier, cette augmentation était de 0,8 %. Madame Ranc oppose les arguments du maire de ne pas augmenter les impôts, de faire de Bourg-lès-Valence la Ville du pouvoir d'achat et cette décision d'augmentation qui ne soutient pas les commerçants et les entreprises. Par conséquent, le groupe Ensemble pour Bourg-lès-Valence vote contre.

Madame le Maire indique que cette taxe concerne surtout les moyennes et grandes entreprises. Il y a beaucoup d'exonérations. Durant les nombreuses visites d'entreprises qu'elle effectue, elle n'a eu aucun retour à ce sujet.

Monsieur Pothain vote contre.

Adopté à la majorité.

Résultat du vote : Pour : 23 Contre : 8 Abstention : 0

11. MAISON DU POUVOIR D'ACHAT : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIETE SANTEVET (CDA) PORTANT SUR UNE PRESTATION D'ASSURANCE ANIMALE POUR CHIENS ET CHATS	Rapporteur A. RENAUD
---	--------------------------------

Madame Renaud présente la délibération.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

12. MAISON DU POUVOIR D'ACHAT : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIETE GENERALI PORTANT SUR DES PRESTATIONS D'ASSURANCE HABITATION	Rapporteur M. MOURIER
--	---------------------------------

Madame le Maire présente les délibérations 12 et 13.

La préservation du pouvoir d'achat demeure une priorité, c'est pourquoi la Maison du Pouvoir d'Achat ne cesse d'évoluer pour offrir toujours plus d'opportunités d'économies aux Bourcaines et aux Bourcains.

Elle rappelle que la Maison du pouvoir d'Achat est accessible tous les jours aux horaires d'ouvertures de la mairie sauf le jeudi après-midi ainsi que par téléphone au 06.09.67.92.96.

Ces deux dernières délibérations visent à relancer des offres existantes de la Maison du Pouvoir d'Achat, dont les partenariats ont pris fin.

Elle souhaite rappeler par ailleurs les différents dispositifs proposés aux Bourcaines et aux Bourcains pour faire des économies : la mutuelle santé, les récupérateurs d'eaux pluviales, le bois de chauffage, l'achat groupé d'énergies renouvelables, les dispositifs anti-moustiques.

Et une nouveauté récente, les entreprises implantées sur la commune peuvent proposer des offres avantageuses réservées exclusivement aux habitants ou professionnels installés à Bourg-lès-Valence. Ces offres sont visibles sur le site Internet de la Ville. D'ores et déjà, deux enseignes permettent de réaliser des économies sur l'achat de pompes à chaleur, de panneaux photovoltaïques ou de films isolants pour vitrages.

La Ville travaille cette année sur d'autres dispositifs, notamment pour des contrats d'entretien de chaudières.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

13. MAISON DU POUVOIR D'ACHAT : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIETE ARDECHE DROME SECURITE PORTANT SUR DES DISPOSITIFS D'ALARME	Rapporteur M. MOURIER
--	---------------------------------

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

14. AIDES FINANCIERES COMMUNALES POUR LES PROPRIETAIRES BAILLEURS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INTERET GENERAL 2025-2030 POUR L'AMELIORATION ET LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT SUR LE TERRITOIRE DE VALENCE ROMANS AGGLO	Rapporteur D. GENTIAL
---	---------------------------------

Madame Gential présente la délibération.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

15. VENTE D'UN BIEN MOBILIER D'UN MONTANT SUPERIEUR À 4600 € : MINIBUS 9 PLACES FIAT DUCATO ANNEE 2012	Rapporteur E. GUILLON
---	---------------------------------

Madame Guillon présente la délibération.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

16. ADHÉSION À LA CONVENTION UNIQUE RELATIVE AUX MISSIONS ET SERVICES FACULTATIFS DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA DRÔME	Rapporteur M. MOURIER
--	---------------------------------

Madame Guillon, Présidente du Centre de Gestion de la Drôme (CDG) quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Madame le Maire présente la délibération.

La Ville a recouru à plusieurs services et missions facultatives proposées par le Centre de Gestion de la Drôme, notamment en matière de conseils et formation en matière d'hygiène et de sécurité, de gestion de la Fonction publique territoriale, de maintien dans l'emploi des personnels et d'application des règles relatives au régime de retraite CNRACL.

Cette délibération vise à simplifier les adhésions à ces différentes missions et services facultatifs en signant une convention unique établie par le CDG, au lieu de plusieurs conventions fragmentées pour chaque prestation.

Cette convention unique permet ainsi de souscrire à la majorité des missions tarifées et de réduire la complexité administrative.

La commune n'a pas l'obligation de recourir à tous les services proposés et reste libre de choisir les prestations de son choix.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Un échange a lieu sur les montants des indemnités des élus pour leurs différents mandats.

17. CRÉATION D'UN EMPLOI D'APPRENTIRapporteur
E. GUILLON

Madame Guillon présente la délibération.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

18. AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EFFECTIFSRapporteur
E. GUILLON

Madame Guillon présente la délibération.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

19. MODIFICATION DE L'INDEMNITÉ SPÉCIFIQUE DE FONCTION ET D'ENGAGEMENT DES AGENTS RELEVANT DU CADRE D'EMPLOIS DE LA POLICE MUNICIPALERapporteur
E. GUILLON

Madame Guillon présente la délibération.

Monsieur Pailhès rappelle que ce service n'a plus d'adjoint et que le service est directement rattaché à Madame le Maire. Le groupe Ensemble pour Bourg-lès-Valence tient à souligner la qualité du travail des agents municipaux qui sont souvent confrontés directement à des situations de personnes en grande fragilité et parfois d'urgence. À plusieurs reprises, le groupe a interpellé la municipalité durant les commissions municipales préparatoires ou lors des conseils municipaux sur les arrêts maladies et les mouvements de personnels au sein de ce service. Il souhaite rappeler des éléments de contexte qui font l'objet même de la délibération puisqu'elle fait suite à un nouveau départ du Chef de la police municipale.

Madame Guillon précise que le Chef de la police municipale est en disponibilité et fait donc encore partie des effectifs de la commune.

Monsieur Pailhès indique deux départs successifs, et dans un délai rapproché, du responsable de service.

Il espère que ce troisième recrutement n'est pas un signe de malaise et souhaite la bienvenue au nouveau Chef de la police municipale. Il espère également que les chefs précédents qui ont fait une demande de changement de fonction seront épanouis dans leurs nouvelles fonctions.

Madame Guillon indique que l'un d'entre eux, devenu chef de service par promotion interne a par la suite, souhaité une autre évolution de carrière, il est épanoui dans ses nouvelles missions et fait toujours partie de la collectivité. Si jamais il y avait un malaise, il aurait sans doute quitté la collectivité.

La deuxième personne a été recrutée en tant que responsable adjoint et, ayant réussi le concours, s'est vu proposer le poste de responsable qu'elle a accepté. Elle a ensuite fait le choix de changer d'orientation.

Monsieur Pailhès souhaite savoir combien de temps ces personnes sont restés en poste en tant que Chef de la police municipale.

Madame Guillon indique que le premier est resté au poste plusieurs années et le second quelques mois.

Monsieur Tremblay se demande pourquoi il n'y a pas eu de recrutement.

Madame Guillon indique qu'il y a eu un recrutement mais aucun candidat n'était de catégorie B.

Madame le Maire ajoute qu'elle rencontre le service de la police municipale chaque vendredi avec Monsieur Diallo et Monsieur Tola. Elle les remercie pour leur efficacité, leur disponibilité et leur écoute des habitants.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

20. RAPPORT SOCIAL UNIQUE ANNÉE 2023	Rapporteur E. GUILLON
---	----------------------------------

Madame Guillon présente le rapport annexé ci-dessous :

RSU

SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023

COMMUNE DE BOURG-LES-VALENCE

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2023. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2023 transmises en 2024 par la collectivité au Centre de Gestion de la Drôme.

Effectifs

356 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2023

- > 198 fonctionnaires
- > 27 contractuels permanents
- > 131 contractuels non permanents



48 % des contractuels permanents en CDI

Un agent sur emploi fonctionnel dans la collectivité

Précisions emplois non permanents

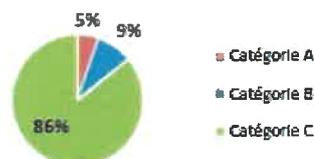
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 98 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2023 : un agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	25%	22%	25%
Technique	55%	63%	56%
Culturelle	1%		0%
Sportive	2%		1%
Médico-sociale	7%	7%	7%
Police	5%		4%
Incendie			
Animation	7%	7%	7%
Total	100%	100%	100%

Répartition des agents par catégorie



Répartition par genre et par statut

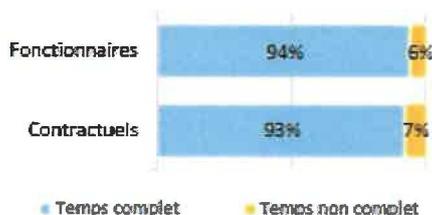
	Hommes	Femmes
Fonctionnaires	52%	48%
Contractuels	37%	63%
Ensemble	50%	50%

Les principaux cadres d'emplois

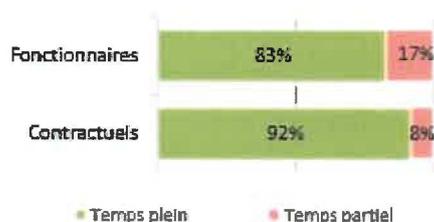
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	41%
Adjoints administratifs	19%
Agents de maîtrise	10%
ATSEM	6%
Adjoints d'animation	6%

Temps de travail des agents permanents

Répartition des agents à temps complet ou non complet



Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Technique	8%	6%
Animation	8%	0%
Administrative	2%	0%

Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

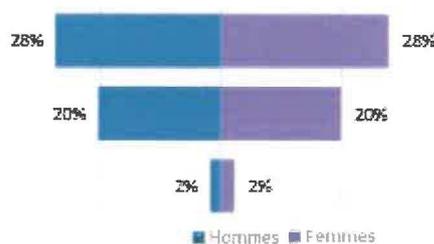
3% des hommes à temps partiel
31% des femmes à temps partiel

Pyramide des âges

En moyenne, les agents de la collectivité ont 49 ans

Âge moyen* des agents permanents		
Fonctionnaires	49,67	de 50 ans et +
Contractuels permanents	47,69	
Ensemble des permanents	49,43	de 30 à 49 ans
Âge moyen* des agents non permanent		
Contractuels non permanents	40,44	de - de 30 ans

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

296,40 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2023

- > 199,69 fonctionnaires
- > 24,84 contractuels permanents
- > 71,87 contractuels non permanents

539 448 heures travaillées rémunérées en 2023

Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	12,32 ETPR
Catégorie B	20,51 ETPR
Catégorie C	191,70 ETPR

Positions particulières

- > Un agent détaché dans la collectivité et originaire d'une autre structure
- > Un agent mis à disposition dans une autre structure
- > 9 agents en disponibilité
- > 2 agents détachés au sein de la collectivité
- > 2 agents détachés dans une autre structure
- > 6 agents dans d'autres situations (disponibilité d'office, congés spécial et hors cadre)

Mouvements

- En 2023, 20 arrivées d'agents permanents et 23 départs

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés	
Effectif physique théorique au 31/12/2022	Effectif physique au 31/12/2023
228 agents	225 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023		
Fonctionnaires	↘	-3,9%
Contractuels	↗	22,7%
Ensemble	↘	-1,3%

- Principales causes de départ d'agents permanents

Mutation	30%
Départ à la retraite	30%
Mise en disponibilité	22%
Fin de contrats remplaçants	13%
Détachement	4%

- Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Recrutement direct	30%
Arrivées de contractuels	30%
Voie de mutation	25%
Remplacements (contractuels)	10%
Voie de concours, sélection professionnelle	5%

* Variation des effectifs

(Effectif physique rémunéré au 31/12/2023 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022)

Évolution professionnelle

- Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel
- 1 lauréat d'un examen professionnel nommé
- Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité
- Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle
- 48 avancements d'échelon et 14 avancements de grade

Sanctions disciplinaires

- Une sanction disciplinaire prononcée en 2023

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2023

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	1	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

- Motif de la sanction prononcée (fonctionnaires et contractuels en 2023)

Probité, Intégrité (détournement, conservation de fonds, malversation, vol, dégradation, dettes, chèque sans provision) 100%

Budget et rémunérations

Les charges de personnel représentent 64,93 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	18 839 244 €	Charges de personnel*	12 233 173 €	➔	Soit 64,93 % des dépenses de fonctionnement
----------------------------------	---------------------	------------------------------	---------------------	---	--

* Montant global

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	6 738 868 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	1 722 734 €
Primes et indemnités versées :	1 202 464 €		
IFSE :	536 295 €		
CIA :	46 749 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	51 628 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	44 698 €		
Supplément familial de traitement :	55 470 €		
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €		

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	62 260 €	35 991 €	33 041 €		29 346 €	22 197 €
Technique	s		40 928 €	s	28 120 €	22 661 €
Culturelle	s					
Sportive	s		36 758 €			
Médico-sociale	s	s			28 784 €	s
Police			s		36 706 €	
Incendie						
Animation			s	s	26 909 €	s
Toutes filières	53 239 €	31 957 €	37 474 €	33 930 €	28 780 €	22 893 €

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 17,84 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations :

Fonctionnaires	18,02%
Contractuels sur emplois permanents	16,08%
Ensemble	17,84%

➔ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires

➔ Les primes ne sont pas maintenues en cas de congé de maladie ordinaire

➔ 1219,5 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2023

➔ 265,01 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2023

➔ La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emplois permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	8 499 €	480 €	5%	6 813 €	482 €	7%	3 591 €	866 €	24%	s	s	
Catégorie B	4 784 €	390 €	8%	4 857 €	522 €	10%	s	s		s		
Catégorie C	2 075 €	162 €	7%	1 809 €	168 €	9%	1 168 €	54 €	4%	1 565 €	33 €	2%

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

4

Absences

- En moyenne, 22,7 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par fonctionnaire

- > En moyenne, 23,1 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	3,59%	2,64%	3,47%	2,58%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	6,23%	6,34%	6,24%	2,58%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autres)	6,54%	7,89%	6,70%	2,84%

Cf. p.7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- 36,0 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

Accidents du travail

- 16 accidents du travail déclarés au total en 2023

- > 4,5 accidents du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 24 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

15 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇒ 11 travailleurs handicapés recrutés sur emploi non permanent
- ⇒ 80 % sont fonctionnaires*
- ⇒ 100 % sont en catégorie C*
- ⇒ 5 657 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

Prévention et risques professionnels

- ASSISTANT DE PRÉVENTION**
 1 assistant de prévention désigné dans la collectivité
- FORMATION**
 5 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

 Coût total des formations : 15 330 €
 Coût par jour de formation : 3 066 €
- DÉPENSES**
 La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

 Total des dépenses : 31 748 €
- DOCUMENT DE PRÉVENTION**
 La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

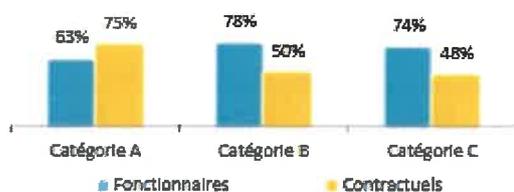
Dernière mise à jour : 2023

5

Formation

- En 2023, 71,6% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2023



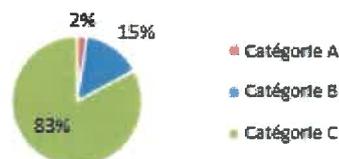
- 95 732 € ont été consacrés à la formation en 2023

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	79 %
Frais de déplacement	2 %
Autres organismes	18 %

- 469 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2023

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 2,1 jours par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	43%
Autres organismes	34%
Interne à la collectivité	23%

Action sociale et protection sociale complémentaire

- La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	2 800 €	57 561 €
Montant moyen par bénéficiaire	52 €	278 €

- L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies directement par la collectivité

Relations sociales

- Jours de grève

181 jours de grève recensés en 2023

- Comité Social Territorial

2 réunions en 2023 dans la collectivité

Précisions méthodologiques

1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2022

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2023

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2023

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

- Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2022
- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2022

2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2023} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles : Maladie ordinaire et accidents du travail	2. Absences médicales : Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	3. Absences Globales : Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*
---	--	--

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2023. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2023 transmis en 2024 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



DONNÉES SOCIALES 2023
DES CENTRES DE GESTION

L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : décembre 2024

Version 1

Madame Ranc souhaite savoir quelle est la politique de la commune pour le devenir des agents en CDD. Elle constate qu'il y a 5 agents en détachement et souhaite connaître leur affectation. Concernant l'évolution professionnelle, il est spécifié qu'aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement en Conseil en Évolution Professionnelle (CEP) et souhaite savoir pourquoi car c'est un dispositif promu par l'État dont tout agent devrait pouvoir bénéficier. Il est aussi constaté une absence de 23 jours par agent et par an ce qui n'est pas négligeable et 16 accidents du travail avec 24 jours d'absences consécutives. Enfin, elle interroge sur la situation de la collectivité vis-à-vis de ses obligations en matière de handicap ? Madame Ranc s'interroge sur les services concernés par les 181 jours de grèves recensés en 2023 et s'il s'agit d'un mouvement spécifique.

Madame Guillon indique que la commune répond à ses obligations en matière de handicap et ne paie donc pas de pénalités. Elle précise que les mouvements de grève étaient nationaux et pas spécifiques à la collectivité. Au sujet des accidents du travail, la collectivité a une assistante de prévention à temps complet qui contribue à l'amélioration des conditions de travail et participe

à des formations spécifiques afin d'œuvrer à la diminution du nombre de ces accidents, 22 en 2022 et 16 en 2023.

La collectivité a permis à plusieurs agents d'être détachés sur une filière différente. Concernant le CEP, il n'y a pas eu de demande.

Enfin, concernant les CDD, en 2024 de nombreux agents ont été mis en stage pour intégrer la fonction publique. D'autres ont bénéficié d'un CDI.

Le conseil municipal **PREND ACTE** de la présentation du rapport.

21. AVENANT À LA CONVENTION DE MANDAT AVEC VRA ET CITÉO POUR LA LUTTE CONTRE LES DÉCHÊTS ABANDONNÉS	Rapporteur E. GUILLON
--	---------------------------------

Madame Guillon présente la délibération.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

22. ADHÉSION L'ASSOCIATION « PRÉVENTION ROUTIÈRE » AU TITRE DU LABEL VILLE PRUDENTE	Rapporteur M. MOURIER
--	---------------------------------

Madame le Maire présente la délibération.

La Ville s'est vu décerner en début d'année le label « Ville prudente » attribué par l'association Prévention Routière, qui récompense les communes les plus vertueuses en matière de prévention et de sécurité routière. Cette distinction fait suite aux différentes mesures mises en place par la municipalité afin de réduire le risque d'accidents, à l'image notamment de la généralisation depuis un an de la limitation de la vitesse à 30km/h sur l'ensemble de la commune, de l'élaboration du Plan mobilités douces ou encore de la réalisation d'aménagements pour infléchir la vitesse des automobilistes, notamment aux abords des écoles.

Madame Guillon ajoute que la Ville a obtenu 2 macarons d'un coup.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

23. APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX ET ENGAGEMENT DE LA PROCÉDURE DU CONCOURS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE DANS LE CADRE DE LA RÉNOVATION DU THÉÂTRE LE RHÔNE	Rapporteur M. MOURIER
---	---------------------------------

Madame le Maire présente la délibération et rappelle les objectifs de la rénovation, son contexte ainsi que la procédure mise en œuvre.

Elle remercie la collaboration constructive de Monsieur Tremblay qui a été désigné pour représenter le groupe Ensemble pour Bourg-lès-Valence au comité de pilotage. Il fera partie du jury étant élu membre de la commission d'appel d'offres.

Monsieur Tremblay prend la parole pour indiquer ne pas avoir apprécié de se retrouver devant le fait accompli. Lors du dernier comité de pilotage, le programme a été présenté mais il n'en avait pas eu connaissance auparavant et il lui a été demandé de donner un avis.

M. Tremblay indique que le groupe d'opposition estime qu'il n'est pas sérieux d'engager un projet d'une telle ampleur, sans garantie de financement, en fin de mandat, juste avant les élections municipales et qu'il s'agit juste d'une opération de communication électorale. Par conséquent, le groupe Ensemble pour Bourg-lès-Valence votera contre.

Madame le Maire est surprise de la réaction de M. Tremblay et indique que l'ensemble des membres du comité de pilotage ont découvert le dossier en même temps. Elle rappelle qu'il s'agit d'approuver le programme et non le projet qui sera élaboré par le lauréat du concours. Elle rappelle également l'historique de ce dossier initialement porté par l'Agglo et le risque de perdre les financements du contrat de plan État-Région si le dossier n'avance pas.

Madame Guillon précise que la participation de l'agglo par fond de concours plafonné à 5 000 000 d'euros a déjà été délibéré, ce qui constitue une garantie financière. Elle rappelle que c'est l'équipe de maîtrise d'œuvre qui sera sélectionnée par le jury qui fera le projet.

M. Pailhès revient sur le fait qu'il estime que ce dossier est déjà avancé et qu'il n'y a pas eu de concertation. Il estime que personne ne peut engager ce soir une telle somme qui n'est même pas au budget. Les financements extérieurs peuvent être revus.

Mme Guillon indique que l'opposition se plaint d'un manque d'investissement et en même temps reproche l'inverse à la majorité. Cela montre comme il est complexe de faire sortir un projet.

Madame le Maire rappelle que lors du vote de cette délibération au conseil communautaire l'opposition était présente mais n'a pas fait de commentaires, ni posé de questions et que la délibération a été adoptée, à l'unanimité de mémoire.

Madame Ranc répond qu'elle a posé une question à ce sujet lors de la présentation du PPI à l'Agglo, puisque la rénovation du théâtre y figurait.

Le groupe Ensemble pour Bourg-lès-Valence vote contre.

Monsieur Pothain s'abstient.

Adopté à la majorité.

Résultat du vote : Pour : 24 Contre : 7 Abstention : 1

24. CONVENTION RELATIVE À LA GESTION ET L'UTILISATION DU SITE DE COMPOSTAGE DU CHEMIN DU VALENTIN
--

Rapporteur A. LAPEYRE

Madame Lapeyre présente la délibération.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

25. APPROBATION DE LA MODIFICATION N°3 DU PLU
--

Rapporteur D. GENTIAL

Madame Gential présente la délibération.

Monsieur Cluzel indique que la municipalité a fait le choix de la construction de 150 logements dans l'ancienne carrière du Geai et 50 logements route des Gamelles. Au nom du groupe, il souhaite une nouvelle fois alerter sur ces constructions qui vont engendrer une forte circulation dans le rond-point situé rue Marcel Vivier. Les voiries de ce secteur ne sont pas adaptées à recevoir autant de véhicules.

Il souhaite savoir s'il y a eu une anticipation et une prospective réalisée concernant les équipements publics et notamment les écoles car on ne peut construire, ni agrandir une école dans l'urgence. Il rappelle leur opposition quant à la construction des berges du Rhône et à leur bétonisation et leur défense de la protection du cadre de vie.

Par conséquent, le groupe Ensemble pour Bourg-lès-Valence votera contre.

Mme le Maire indique qu'elle a déjà très régulièrement répondu à ces questions qui restent les mêmes.

Le groupe Ensemble pour Bourg-lès-Valence vote contre.

Monsieur Pothain s'abstient.

Adopté à la majorité.

Résultat du vote : Pour : 24 Contre : 8 Abstention : 0

26. APPROBATION DU PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS	Rapporteur D. GENTIAL
---	---------------------------------

Madame Gential présente la délibération.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

27. APPROBATION DES ZONES D'ACCELERATION POUR LES ÉNERGIES RENOUEVABLES	Rapporteur D.GENTIAL
--	--------------------------------

Madame Gential présente la délibération.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

28. AVIS SUR LA CONSULTATION DU PROJET DE DOCUMENT CADRE DÉFINISSANT LES SURFACES AGRICOLES ET FORESTIÈRES OUVERTES À DES OUVRAGES DE PRODUCTION PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL	Rapporteur D.GENTIAL
---	--------------------------------

Madame Gential présente la délibération.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

29. CONVENTIONS DE SERVITUDE ENEDIS	Rapporteur D. GENTIAL
--	---------------------------------

Madame Gential présente la délibération.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

30. VENTE D'UNE PARCELLE- ROUTE DE L'ECONDU	Rapporteur D.GENTIAL
--	--------------------------------

Madame Gential présente la délibération.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

31. ACQUISITION D'UN TERRAIN - 112 AVENUE DE LYONRapporteur
D.GENTIAL

Madame Gential présente la délibération.

Monsieur Pailhès souhaite savoir où en est le projet de rénovation de l'avenue de Lyon « Les Champs-Élysées de l'avenue de Lyon » prévue dans le programme de la majorité en 2020.

Madame Gential indique que pour l'instant, la Ville profite des possibilités d'acquisition de terrain dès qu'il s'en présente. L'objectif est de pouvoir rapidement lancer des études en maîtrisant certains fonciers, notamment pour faciliter les accès.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

32. ACQUISITION D'UN TERRAIN – RUE DE LA BELLE MEUNIÈRERapporteur
D.GENTIAL

Madame Gential présente la délibération.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

33. DÉNOMINATION DE DIFFERENTS BATIMENTS OU ESPACES PUBLICSRapporteur
M. MOURIER

Madame le Maire présente la délibération.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

Question de Monsieur Pothain à Madame le Maire.

La chambre régionale des comptes Auvergne Rhône Alpes a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Bourg-lès-Valence, pour les années 2018 à 2023, et a délibéré son rapport d'observations le 29 juillet 2024.

Dans son point 2.3.2, la CRC évoque, "des conditions de recours à des prestataires extérieurs empreintes de maladroites et d'irrégularités".

L'agence de conseil en communication Giesbert & Mandin est plusieurs fois citée concernant ces possibles irrégularités, notamment page 20 où il est notamment écrit que "le marché ne favorisait pas l'expression de la concurrence".

Le rapport relève que la plupart des prestations pouvaient être assurées techniquement par le service communication de la commune qui dispose des compétences en interne et dont les conditions d'appel d'offres, pour un marché de 210 000 euros, interrogent sur l'existence d'un possible traitement inéquitable des candidats.

M. Pothain cite page 20 : "la concurrence a été manifestement faussée par la connaissance qu'avait l'agence Giesbert & Mandrin du projet BLV 2030.

La chambre considère que les conditions de lancement du marché, comme ses modalités d'attribution, sont irrégulières, et que la commune n'a pas respecté les principes exposés à l'article L. 3 du code de la commande publique.

M. Pothain rappelle que l'infraction de favoritisme est punie de deux ans d'emprisonnement et d'une amende de 200 000 euros, dont le montant peut être tiré au double du produit tiré de l'infraction.

Il souhaite savoir si un professionnel de cette agence de communication, nommée Giesbert & Mandin, concernée par de possibles irrégularités, a participé, de manière professionnelle ou bénévole, à une de vos campagnes électorales ?

Madame le Maire répond par l'affirmative que cette agence a effectivement travaillé dans le cadre de sa campagne et précise que des devis et factures ont été établis à cet effet. Ces prestations sont retracées dans le cadre de son compte de campagne à l'adresse de son mandataire financier, compte de campagne qui a été approuvé par la commission des comptes de campagne.

Il n'est pas du tout problématique de faire ainsi à condition de bien distinguer la communication publique de la communication politique.

Mme le Maire rappelle que la Chambre Régionale des Comptes a épluché l'ensemble des prestations de communication et que cela n'a pas été relevé. Pour tout ce que M. Pothain a évoqué en préambule de sa question, la Ville a déjà apporté des réponses à la Chambre. Si la Chambre avait eu le moindre soupçon, elle aurait elle-même saisi la Justice:

Elle précise que ce sont des pratiques fréquentes et invite M. Pothain à se rapprocher de ses amis écologistes de la Ville de Lyon ou de la métropole de Lyon qui ont des agences communes entre collectivités et communication politique.

Mme le Maire dénonce l'intention de la faire passer pour qui elle n'est pas et souhaite rappeler publiquement qu'elle a toujours agi de façon exemplaire dans la conduite de son mandat.

À titre d'exemple : depuis 2014, elle ne se fait rembourser par la Ville aucun frais de repas et paie personnellement à chaque fois qu'elle se rend dans un restaurant pour des réunions de travail pour la Ville.

Elle déplore le fait de choisir la voie des médias et de la procédure judiciaire pour l'atteindre et le peu de considération pour le rôle d'un élu qui fait le choix de s'engager au service du développement d'un territoire, de l'amélioration de la vie de ses habitants et de l'intérêt général.

DÉCISIONS DU MAIRE	Rapporteur M. MOURIER
---------------------------	---------------------------------

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.22,

Le conseil municipal prendra acte des décisions suivantes :

Numéro de la Décision	Objet de la Décision	Rapporteur
2025-001-DC-DAF	Demande de contrepartie d'image de la Région Rhône-Alpes pour la manifestation Festival du Jeu Vidéo	E. GUILLON
2025-002-DC-SCP	Accord-cadre à marchés subséquents de maîtrise d'œuvre pour des opérations de voirie et d'aménagement d'espaces public	E. GUILLON
2025-003-DC-DAF	Grille tarifaire du semi-marathon 2025 sponsoring-mécénat	E. GUILLON
2025-005-DC-SCP	Prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du programme du Théâtre Le Rhône, conclusion et signature du contrat	E. GUILLON
2025-006-DC-DAF	Festival pour enfants 2025 au Théâtre le Rhône	E. GUILLON
2025-007-DC-DAF	Sollicitation financement Région : Salon de l'alternance, de l'Apprentissage et de l'Emploi	E. GUILLON
2025-008-DC-DAF	Accord-cadre de fourniture de services : dératisation, désinsectisation et sanitation	E. GUILLON
2025-031-DC-DCV	Adhésion au conseil national Villes et Villages fleuris	E. GUILLON

2025-032-DC-DCV	Fourniture et pose de projecteurs LED au stade de foot des Combeaux	E. GUILLON
2025-033-DC-CSP	Vente lot de 2 balayeuses pour pièces détachées	E. GUILLON
2025-34-DC-DAF	Achat de 7 copieurs multifonctions Konica Minolta avec logiciel Papercut	E. GUILLON
2025-038-DC-DCV	Acquisition d'une sableuse aérogommeuse pour le service propreté urbaine	E. GUILLON
2025-039-DC-CSP	Vente fraise scie à disque	E. GUILLON
2025-040-DC-CSP	Vente machine à pneus	E. GUILLON
2025-041-DC-CSP	Vente d'un groupe électrogène poste à souder	E. GUILLON
2025-042-DC-DCV	Élagage des différents arbres des espaces verts de la commune	E. GUILLON
2025-043-DC-CSP	Vente remorque 94 QW 26	E. GUILLON
2025-047-DC-CSP	Vente tracteur Massey Ferguson 4702 RD 26	E. GUILLON
2025-048-DC-SCP	Travaux d'amélioration acoustiques de l'Église Saint-Pierre – Conclusion et signature du contrat	E. GUILLON
2025-055-DC-SCP	Accord-cadre de fourniture de services : travaux de peinture dans des locaux municipaux	E. GUILLON
2025-056-DC-SCP	Marché subséquent n°1 : maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement des quais St Nicolas et Thannaron à Bourg-lès-Valence	E. GUILLON
2025-061-DC-DAF	Accord de la protection fonctionnelle à un agent	E. GUILLON
2025-062-DC-DAF	Sollicitation de financements au titre du PDASR sécurité routière 2025	E. GUILLON
2025-063-DC-SCP	Travaux de création d'une aire sportive multigénérationnelle et accessible aux personnes à mobilités réduite à l'Île-Parc Girodet, signature du contrat	E. GUILLON
2025-064-DC-DAU	Opération des Quais-travaux de réseaux électriques/téléphoniques/génie civil- réalisation des travaux de génie civil par la commune	E. GUILLON
2025-068-DC-DAF	Sollicitation de financements Région pour la création d'une aire sportive multigénérationnelle et PMR en accès libre	E. GUILLON
2025-069-DC-DAF	Sollicitation de financements ANS pour la création d'une aire sportive multigénérationnelle et PMR en accès libre	E. GUILLON
2025-070-DC-DCV	Acquisition d'un véhicule utilitaire pour les services municipaux	E. GUILLON
2025-071-DC-DCV	Acquisition d'un véhicule utilitaire pour le service propreté urbaine	E. GUILLON
2025-072-DC-DCV	Sollicitation de financements Région pour l'équipement PM – Caméras piétons individuelles	E. GUILLON
2025-073-DC-DAF	Sollicitation de financements FIPD pour l'équipement PM – Caméras piétons individuelles	E. GUILLON
2025-074-DC-DAF	Sollicitation de financements Région pour l'aménagement d'un logement relais pour les victimes de violences intrafamiliales	E. GUILLON

2025-075-DC-DCV	Reprise souffleur service des espaces verts	E. GUILLON
2025-076-DC-DCV	Reprise taille haie service des espaces verts	E. GUILLON
2025-077-DC-DAF	Sollicitation Mécénat – Campagne de stérilisation Chats errants 2025	E. GUILLON
2025-078-DC-DCV	Fourniture et installation d'une structure de jeux en bois à l'île-Parc Girodet	E. GUILLON
2025-079-DC-DCV	Acquisition d'un véhicule utilitaire pour le service voirie	E. GUILLON

Madame le Maire clôt la séance à 21h55.

Le secrétaire de séance,

Eliane GUILLON

La présidente de séance,

Marlène MOURIER